

Bilan à mi-parcours du Programme de développement rural hexagonal : réalisations physiques et financières¹

En 2011, une évaluation à mi-parcours de la politique de développement rural communément appelée « second pilier » de la Politique agricole commune (PAC) a été réalisée. Le programme de développement rural hexagonal (PDRH) constitue la traduction en France métropolitaine (hors Corse)² de cette politique européenne pour la période 2007-2013. Cet exercice a constitué un moment privilégié pour prendre du recul par rapport à la programmation actuelle et nourrir les réflexions portant sur celle qui lui succédera en 2014. L'analyse de la consommation des crédits alloués aux différentes actions du programme actuel et la caractérisation des premières réalisations physiques ont montré certaines difficultés liées à la conception et la mise en œuvre du deuxième pilier de la PAC. Elles ont aussi révélé des différences dans l'avancement entre mesures et dans leur répartition géographique. Ainsi, ce document présente de façon synthétique, les traits essentiels du PDRH en s'appuyant sur les éléments factuels issus du rapport de l'évaluation à mi-parcours.

La politique européenne de développement rural, couramment appelée « second pilier » de la PAC, est globalement méconnue en comparaison du « premier pilier », apportant un soutien au revenu des agriculteurs. Pourtant, elle comporte certaines aides qui leurs sont essentielles, comme celles en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs, de la modernisation des exploitations, du soutien aux zones agricoles défavorisées ou encore, de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Ce second pilier existe depuis 2000 et résulte du regroupement, au sein d'un règlement de développement rural (RDR), de mesures pré-existantes dans le volet socio-structurel de la PAC. Il en est aujourd'hui à sa deuxième génération avec le RDR II³, qui est mis largement en œuvre en France au travers du programme de développement rural hexagonal (PDRH). Ce dernier se déploie sur une période de sept ans, entre 2007 et 2013. Il est découpé en trois axes thématiques, correspondant aux grandes finalités du développement rural, et un axe méthodologique. L'axe 1 vise à renforcer la compétitivité de l'agriculture, de la sylviculture et des industries agroalimentaires (IAA). L'axe 2 contribue à la gestion de l'espace et la préservation de l'environnement. L'axe 3 s'intéresse à la qualité de vie en milieu rural et à la diversification des activités économiques. L'axe 4 est relatif à une approche ascendante de la mise en œuvre des actions du PDRH, appelée LEADER⁴. Elle permet aux acteurs de terrain de concrétiser des projets correspondant à leur propre stratégie de développement territorial. Chacun de ces axes regroupe des mesures élémentaires. Parmi les 40 mesures proposées dans le RDR II, la France en a retenu 31. La programmation hexa-

gonale actuelle présente la particularité d'articuler deux échelles géographiques. Sept mesures⁵ constituent un socle national (SN) tandis que le choix des mesures restantes est entériné dans la programmation des volets régionaux (VR), au travers des documents régionaux de développement rural (DRDR). La Corse et les DOM ont leurs programmes propres de développement rural.

L'évaluation à mi-parcours du PDRH s'est achevée au cours du premier semestre 2011. Ce travail, prévu réglementairement, intervient dans le prolongement de l'évaluation en continu (ou *in itinere*). Si l'évaluation à mi-parcours d'un programme permet rarement d'estimer ses impacts, ces derniers ayant généralement besoin de temps pour se manifester, l'analyse du niveau de consommation des enveloppes budgétaires, des réalisations physiques et des premiers résultats peut fournir des informations utiles à l'amélioration des modalités concrètes de distribution des concours publics aux bénéficiaires. Par sa situation temporelle, une évaluation à mi-parcours nourrit également les réflexions préparatoires à la période de programmation suivante. Première étape de mise à plat lors d'une évaluation, le bilan des réalisations financières et physiques se place directement dans la lignée du suivi et de la gestion des crédits. Toutefois,

malgré des apparences très comptables, ce passage en revue permet d'identifier, chiffres à l'appui, une première série de points forts et de points faibles dans la conception, la mise en œuvre et le déroulement du programme.

Ce document reprend et synthétise les éléments du rapport d'évaluation établi par des prestataires indépendants⁶ pour livrer ici les principaux éléments factuels permettant d'appréhender le PDRH dans son ensemble. Il examine dans un premier temps les sources de

1. Cette note d'analyse s'inscrit dans une série consacrée à la valorisation de l'évaluation à mi-parcours du PDRH achevée au cours du premier semestre 2011. L'ensemble des résultats est disponible dans le rapport établi par les cabinets d'études Épices et ADE à l'adresse suivante : <http://agriculture.gouv.fr/evaluations-des-programmes-de>

2. Cinq autres Programmes de développement rural ont été définis et mis en œuvre en Corse et dans chacun des Départements d'Outre Mer.

3. Règlement CE n° 1698/2005.

4. Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale.

5. Les sept mesures initiales du socle national sont : l'aide à l'installation, l'indemnité compensatoire de handicap naturel, le plan chablis, la desserte forestière, l'amélioration des peuplements forestiers, la prime herbagère agroenvironnementale et la mesure agroenvironnementale rotationnelle.

6. Groupement de cabinets d'études mené par Épices et ADE, en collaboration avec Tercia Consultants, Pollen Conseil et ASCA, ayant été retenu suite à un appel d'offre pour ce marché public.

Tableau 1 - Maquette financière initiale du PDRH en milliards d'euros (juillet 2007)

FEADER	Contreparties Nationales	Top-up	Total
5,7	5,1	2,9	13,8

Source : Épices et ADE - Évaluation à mi-parcours du PDRH, Tome 1, p. 47 (données MAAPRAT).

financement et l'évolution de la maquette financière de 2007 à 2010. Il détaille ensuite les types de bénéficiaires et la nature des aides qui leur sont octroyées. Enfin, il établit un bilan des réalisations physiques et financières par axe du programme, à l'échelle nationale, puis à un niveau géographique plus fin.

1 - Évolutions de la maquette financière du PDRH et sources de financements

Entre le début de la programmation (2007) et l'évaluation à mi-parcours du PRDH (2010), des adaptations ont été apportées à la PAC, en particulier à travers le Bilan de santé (voir encadré), qui a modifié certains équilibres dans la répartition des financements entre premier et second piliers. Il s'agit essentiellement d'un renforcement de la modulation, consistant en un transfert d'une partie des fonds du premier pilier vers le second. Cette modification des équilibres budgétaires concerne également la répartition des enveloppes entre les axes et les mesures au sein même du second pilier. D'autres changements ont concerné plus généralement les champs de compétences respectifs des deux piliers, s'accompagnant d'un transfert de certaines actions et des crédits qui leur sont alloués. Le basculement des aides au maintien et à la conversion à l'agriculture biologique depuis le second vers le premier pilier en est un bon exemple.

Afin de prendre en compte ces changements et d'autres évolutions plus larges de son contexte d'application, le PDRH a fait l'objet de quatre révisions, entre sa version initiale (tableau 1) et la fin du chantier d'évaluation à mi-parcours. La maquette financière du programme a donc été régulièrement modifiée, ce qui n'était pas le cas lors de la période précédente de programmation⁷.

Contrairement au premier pilier, intégralement financé par le budget communautaire, le second pilier associe des crédits européens prélevés sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et des crédits nationaux. La participation de l'État, des collectivités territoriales (régions et départements) et des agences de l'eau (etc.) varie de 45 % à 50 % selon les axes. Pour certaines mesures comme la prime herbagère agro-environnementale (PHAE), la France avait fait le choix, à partir de 2008, d'un financement à 100 % sur des crédits nationaux. Dans ce cas, le terme *top up* désigne les crédits nationaux qui ne bénéficient d'aucune contrepartie européenne.

La principale évolution de la maquette (figure 1) fait apparaître une diminution en proportion de l'axe 1. Elle est principalement due à l'abondement de l'axe 2, notamment de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) dont la part financée par le FEADER a été augmentée en comparaison de ce qui était initialement prévu. Finalement, l'intégration dans le second pilier de plus de 900 millions d'euros de crédits communautaires à l'occasion du Bilan de santé de la PAC s'est faite principalement (84 % des fonds) en faveur des mesures du socle national, en lien avec les *nouveaux défis* (voir encadré). Ces mesures sont surtout les aides de l'axe 2 de type compensatoire (aide aux zones défavorisées et PHAE) mais aussi les aides à la modernisation de l'agriculture (installation de jeunes agriculteurs et modernisation des bâtiments d'élevage).

Les volets régionaux ont toutefois profité des 16 % restant du bilan de santé, qui s'ajoutent aux autres ajouts de crédits ayant eu lieu depuis le début de la programmation, comme ceux liés à l'organisation commune de marché

du vin (OCM viti-vinicole). Le plan de relance européen a également été mobilisé, pour moitié des fonds, en faveur du développement du réseau internet dans les campagnes.

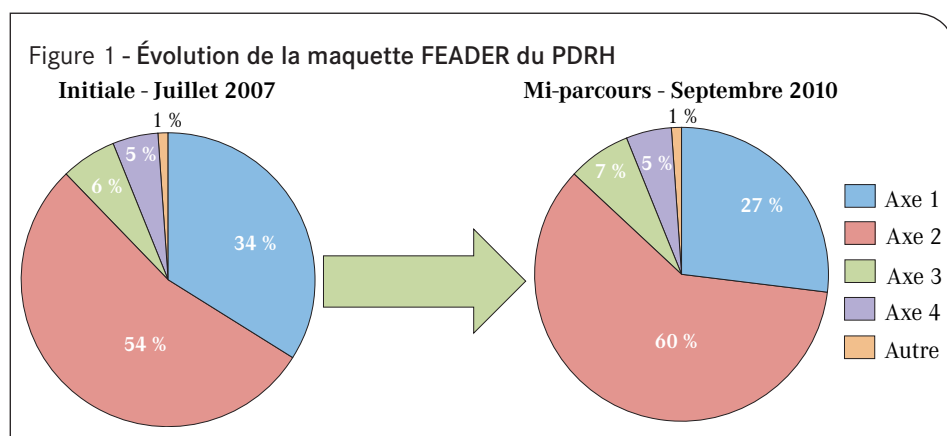
2 - Quels types d'aides pour quels bénéficiaires ?

Les bénéficiaires du PDRH (tableau 2) sont avant tout des agriculteurs, autant en nombre qu'en masse financière. Toutefois, le montant moyen perçu est plus élevé pour les industries agroalimentaires (IAA) ainsi que pour les bénéficiaires non agricoles (structures associatives, collectivités locales, entreprises, etc.). De plus, à l'échelle des régions, certaines catégories telles que les IAA ou les forestiers représentent, en nombre, une part significative de l'ensemble des bénéficiaires, comme c'est le cas en Languedoc-Roussillon ou en Aquitaine.

Afin d'éclairer l'analyse des réalisations à mi-parcours du PDRH, le rapport d'évaluation propose une typologie des logiques d'actions⁸ des mesures, croisant leurs modalités d'attributions avec les objets qu'elles financent. On distingue d'un côté des aides soit à destination d'un groupe de bénéficiaires (collectif ou territorial), soit d'un unique individu, en mode « guichet » (aide forfaitaire conditionnée au respect de critères simples) ou en mode « projet » (aide associée au montage d'un projet plus complexe élaboré par le bénéficiaire). D'un autre côté, on différencie

7. La période précédente couvrait les années 2000 à 2006 et a vu la réalisation du programme de développement rural national (PDRN).

8. En politique publique, ce terme désigne la chaîne de causalité reliant les actions mises en œuvre à leur impact attendu.



Source : Épices et ADE - Évaluation à mi-parcours du PDRH, Tome 1, p. 48 (données MAAPRAT).

Tableau 2 - Répartition des bénéficiaires du PDRH (septembre 2010)

Nature des bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Montants globaux (millions d'euros)	Montant moyen/bénéficiaire (milliers d'euros)
Agricoles	175 826	4 890	27,8
Forestiers	6 867	200	29,1
IAA	436	70	161,6
Autres acteurs	3 357	128	38,2

Source : Épices et ADE - Évaluation à mi-parcours du PDRH, Tome 1, p. 83 (données ASP).

Bilan de santé de la PAC

« Le 20 novembre 2008, un accord politique sur le bilan de santé de la PAC a été conclu par les ministres européens de l'agriculture. Parmi l'éventail de mesures adoptées, l'accord prévoit la suppression des jachères obligatoires et l'augmentation progressive des quotas laitiers, (avant leur disparition en 2015), et fait de l'intervention sur les marchés un véritable filet de sécurité. Les ministres ont également décidé d'augmenter la modulation, mécanisme qui consiste à réduire les paiements directs en faveur des agriculteurs pour affecter les fonds correspondants au budget du développement rural. Cette décision permet aux États membres de mieux répondre aux nouveaux défis auxquels l'agriculture européenne doit faire face, comme le changement climatique, la nécessité d'une meilleure gestion de l'eau, la protection de la biodiversité et la production d'énergie verte. Les États membres pourront aussi aider les producteurs laitiers installés dans les régions sensibles à s'adapter aux nouvelles conditions de marché. À la suite de l'adoption de ces mesures au niveau communautaire, la France a utilisé les marges de manœuvre prévues pour cibler 4 objectifs : a) soutien à l'élevage à l'herbe, b) soutien des productions fragiles, c) instauration d'outils de couverture des risques climatiques et sanitaires et d) accompagnement d'un mode de développement durable. Ces mesures concernent directement le premier pilier mais aussi le deuxième avec notamment un impact significatif sur les axes 1 et 2. »

Source : Épices et ADE - Évaluation à mi-parcours du PDRH, Tome 1, p. 7.

des actions finançant une aide au revenu et au fonctionnement, des investissements physiques (bâtiments machines, infrastructures, etc.), des investissements forestiers et « nature » (en zone Natura 200 par exemple) et du capital immatériel (formation, animation, etc.).

Cette classification montre qu'il existe un plus grand nombre de dispositifs différents à destination des collectifs que des acteurs individuels. Elle montre également que les investissements sont plutôt soutenus par des dispositifs individuels de type « projet » et que ceux finançant de l'immatériel sont plutôt rares.

En revanche, l'examen de la répartition des bénéficiaires (en nombre) au sein de cette même grille montre une large prédominance des dispositifs individuels sur les collectifs. Et ceux-ci concernent bien plus des aides au revenu et à l'investissement matériel qu'un soutien du capital immatériel. Une analyse financière ne modifie pas ce constat puisqu'en 2010, 87 % des montants engagés passaient par des dispositifs individuels (dont 60 % de type « guichet »). Quant à la destination des financements, 67 % soutenaient les revenus, 31 % les investissements matériels et 2 % seulement l'immatériel.

En comparaison de la programmation précédente, la part des soutiens aux revenus a toutefois diminué au profit des aides à l'investissement mais les dispositifs finançant de l'immatériel ont quant à eux peu progressé.

3 - Bilan des réalisations financières et physiques

Réalisations financières

Certaines mesures du deuxième pilier de la PAC impliquent des paiements sur plusieurs années, c'est le cas des mesures agroenvironnementales qui font l'objet d'une contractualisation pluriannuelle par les agriculteurs. Or, le second pilier étant mis en œuvre sous forme de programmes limités dans le temps, des contrats pluriannuels peuvent se prolonger sur la période de programmation suivante. Dans ce cas, il est nécessaire, pour les financer, de recourir à des « stocks ». Les engagements pris sur une période de programmation donnée sont alors payés par les fonds de la période suivante. Ce mécanisme de stock permet d'introduire une continuité dans l'action publique en évitant des ruptures entre deux programmes successifs et explique que des paiements peuvent être observés au tout début d'une nouvelle programmation.

L'état d'avancement financier du FEADER (figure 3) montre que les dépenses à mi-parcours de la programmation relèvent avant tout de l'axe 2. Cela s'explique avant tout par la nature des aides de cet axe, dont certaines répondent à une logique de compensation, comme les aides aux zones défavorisées, le plan chablis ou les mesures agroenvironnementales. De plus, l'axe 2 comprend des mesures annuelles – conversion à l'agriculture biologique – qui font l'objet d'un engagement unique pour l'ensemble des années de paiement, ce qui explique les niveaux avancés de paiement et d'engagement sur cet axe. Le relatif bon niveau d'avancement de l'axe 1 s'explique quant

à lui par des mesures au caractère de « guichet » partiel telles que les aides à l'installation ou à la modernisation des bâtiments. Les engagements importants sur les axes 1 et 3 témoignent d'une accélération de la contractualisation sur des mesures davantage orientées vers une logique de projet. Les engagements financiers sur l'axe 3 concernent principalement une mesure relative au pastoralisme et à la conservation du patrimoine rural. Le faible avancement observé sur l'axe 4, avec 10 % d'engagement effectués en 2010, s'explique par la logique de projet de la démarche LEADER nécessitant une longue phase de préparation préalable pour les groupes d'action locaux (GAL).

Les sources de cofinancement pour les différentes mesures montrent globalement une séparation entre les mesures du socle national, qui bénéficient quasi exclusivement du financement du MAAPRAT, alors que les mesures des volets régionaux profitent davantage des concours publics hors MAAPRAT.

En résumé, le rapport d'évaluation à mi-parcours du PDRH conclut : « *Le constat d'une concentration progressive du PDRH vers son cœur historique (socle national et mesures de masse), dressé à la lumière des évolutions de maquettes, se confirme lorsque l'on compare ces dernières aux engagements, puis aux paiements du programme. Il s'accompagne d'une proportion moindre des financements « alternatifs » de type top-up par rapport aux projections initiales. Il se traduit enfin par une image déformée de l'état d'avancement des mesures les plus innovantes notamment au sein des axes 3 et 4, faute d'un système de suivi permettant de véritablement observer les réalisations externes ou en top-up pur (financement exclusivement basé sur des crédits nationaux top-up, cf. supra) et calé lui aussi par rapport à l'observation des mesures « historiques ».*

Réalisations physiques

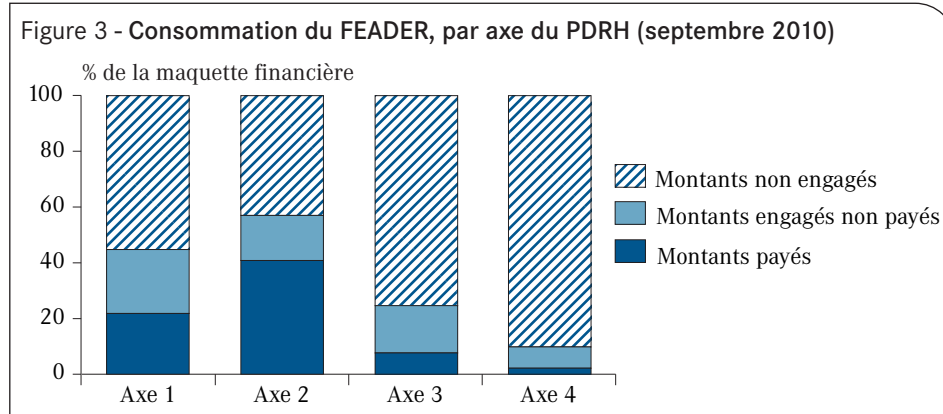
Pour ce qui est des réalisations physiques, le choix méthodologique retenu par les prestataires ayant établi le rapport d'évaluation, a été de travailler sur les engagements, compte tenu du relativement faible avancement des paiements sur une grande partie des mesures du PDRH.

Fin 2010, les mesures de l'axe 1 étaient peu avancées, à l'exception des aides à l'installation, qui atteignaient 30 % de leur cible en nombre de bénéficiaires, et 38 % de leur objectif en termes d'investissements soutenus. Les aides à la

modernisation atteignaient quant à elles 18 % des bénéficiaires cibles. Pour ce qui est de l'axe 2, ce sont principalement l'ICHN⁹ et la PHAE qui expliquaient le niveau d'avancement. La première de ces deux mesures touchait annuellement 90 % de son public cible initial, tandis que la seconde dépassait déjà le niveau d'objectifs qui lui était assigné. L'axe 3 était peu avancé, hormis la mesure relative au pastoralisme et au patrimoine rural (mesure 323) qui atteignait 21 % de son objectif en termes d'actions soutenues et seulement 7 % des investissements totaux visés. L'axe 4 présentait des taux d'avancement inférieurs à 5 %.

L'essentiel des observations relatives à ces réalisations physiques coïncide avec les constats effectués sur les réalisations financières. Toutefois, la comparaison des niveaux atteints en matière de bénéficiaires touchés par les aides et de volumes d'investissements réalisés fait apparaître des écarts importants. C'est le cas pour l'aide à l'installation, mais également pour les aides aux infrastructures (mesure 125) et les aides individuelles à la mise en place d'un régime de qualité (mesure 132) ou encore pour la mesure 323. Selon les prestataires ayant effectué l'évaluation ces différences soulignent plusieurs difficultés relatives à la conception des politiques de développement rural, notamment en matière de quantification des objectifs, mais également des fonds à prévoir. D'une part, il n'est pas aisé d'anticiper le nombre de bénéficiaires potentiels d'une mesure, soit parce que les données statistiques exhaustives disponibles étaient anciennes (Recensement Agricole, en 2000) ou insuffisantes (bénéficiaires non agricoles), soit parce que les thématiques traitées sont nouvelles, dans l'absolu ou pour les institutions qui en ont la charge. D'autre part, la diversité des systèmes de production agricole et des espaces ruraux complique l'estimation des montants qui seront demandés par les candidats dans le cadre de mesures de type projet. La relative nouveauté de certaines mesures de l'axe 3, notamment sur les questions d'un développement rural élargi, pourrait expliquer une mauvaise estimation de l'ampleur des projets sollicitant une contribution du FEADER lors de la fixation des objectifs. Les auteurs du rapport d'évaluation soulèvent même la question de

9. Indemnité compensatoire de handicap naturel.



Source : Épices et ADE - Évaluation à mi-parcours du PDRH, Tome 1, p. 57 (données ASP).

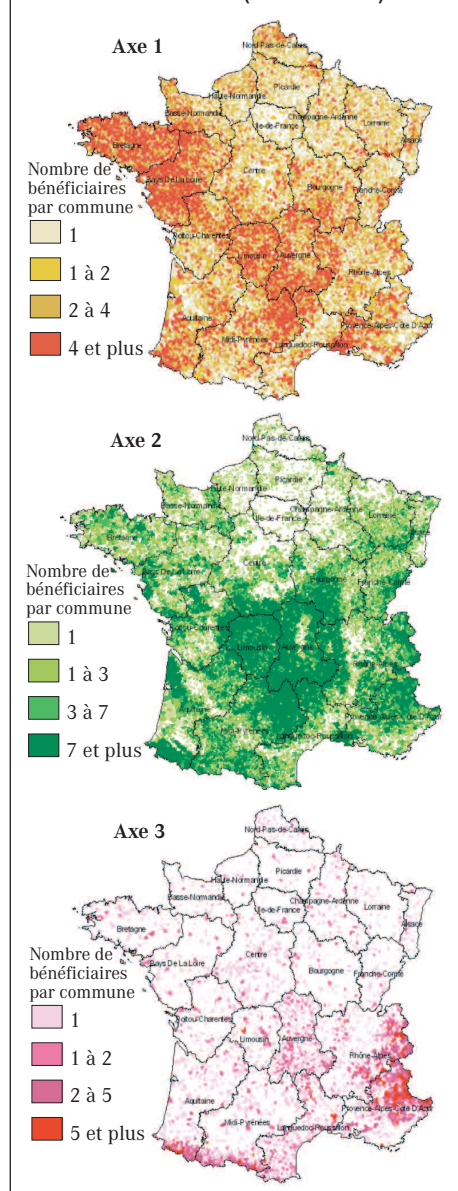
l'optimalité des critères de sélection des dossiers, pour s'assurer du financement de projets réellement structurants pour les territoires ruraux et le monde agricole. Enfin, lorsque le volume d'investissements réellement soutenus est trop faible par rapport aux prévisions, se pose la question d'une surestimation initiale de la capacité d'entraînement des crédits FEADER.

Cartographie des réalisations à mi-parcours du PDRH

L'analyse de la répartition géographique des réalisations par axe met en évidence différents facteurs explicatifs de la concentration géographique de certaines mesures (figure 4).

La répartition des mesures de l'axe 1 est avant tout conditionnée par les orientations de production, que ce soit l'élevage pour les aides à l'installation et le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), ou les grandes

Figure 4 - Répartition, par axe, des bénéficiaires du PDRH (2007 -2010)



Source : Épices et ADE - Évaluation à mi-parcours du PDRH, Tome 1, p. 74, 76 et 78 (données ASP, traitement Carto-dynamique Inra).

cultures et la viticulture pour le plan végétal environnement (PVE). Par ailleurs, certains dispositifs tels que les aides aux investissements de transformation à la ferme ou les soutiens à la participation aux régimes de qualité semblent se concentrer dans certaines régions (Pays de la Loire, Aquitaine, Limousin, Auvergne, Bourgogne et Provence-Alpes-Côte d'Azur). Les aides aux IAA sont quant à elles assez peu corrélées géographiquement avec les régions présentant une forte densité d'emplois dans les IAA. Au final, malgré une légère concentration sur les zones de montagne et d'élevage, l'axe 1, pris dans son ensemble, est réparti de manière relativement homogène sur le territoire français.

La localisation des réalisations de l'axe 2, dans les zones de montagne et leur périphérie, et dans certaines régions d'élevage du grand ouest, s'explique par le niveau d'avancement élevé des aides ICHN et PHAE. Les autres aides à l'environnement sont globalement bien réparties sur le territoire.

La répartition territoriale de l'axe 3 est sous le jeu de plusieurs influences. Les mesures en faveur du pastoralisme se retrouvent en zones de montagne tandis que l'effet région administrative explique davantage la localisation des réalisations visant à la promotion du tourisme. Enfin, les campagnes fragiles et en transition¹⁰ semblent être le lieu privilégié de la mise en œuvre de la mesure d'aide aux services en milieu rural.

Finalement les mesures de masse (ICHN et PHAE) répondant à des logiques de compensation, principalement contenues dans le socle national, apparaissent comme le principal facteur explicatif de la répartition géographique des aides observée à mi-parcours de la réalisation du PDRH. La prise en compte des seuls volets régionaux hors PMBE montre une meilleure répartition à l'échelle nationale. Face au poids des logiques de compensation et au stade actuel de la programmation, le choix effectué par les régions d'ouvrir ou non les mesures laissées dans le champ des DRDR intervient pour ainsi dire à la marge dans l'explication de la géographie des aides.

L'approche par grandes orientations de production est le second facteur explicatif de la géographie des réalisations. En effet, si la géographie de certaines mesures semble liée à leur ouverture dans les DRDR, elle trouve parfois son explication simplement dans l'adéquation des mesures à des systèmes de productions fortement représentés dans certaines régions (exemple de la MAE rotationnelle en Bourgogne et de la MAE SFEI¹¹ en Bretagne).

Plus que la question des orientations de production, la notion de dotation initiale des territoires, ou d'avantages comparatifs (ressources naturelles, capital humain et social, etc.) pourrait expliquer la localisation de certaines mesures. L'introduction de ces concepts permettrait alors de faciliter les comparaisons entre la localisation des réalisations des mesures de l'axe 3 avec celles des axes 1 et 2, mais également entre productions agricole et sylvicole.

La logique de zonage, qui, dans la mise en œuvre de certaines aides, est une prolongation

formalisée de cette notion de dotation des territoires, explique également une partie de la géographie des aides. Elle se retrouve dans la mise en œuvre de certaines MAE territorialisées (MAET), des aides Natura 2000 et plus classiquement de l'ICHN, et traduit l'objectif de rééquilibrage territorial de ces mesures.

Enfin, la combinaison d'une logique de filière et d'impulsions de politiques et/ou d'acteurs locaux est illustrée par la répartition de certaines mesures. C'est le cas des soutiens à la conversion à l'agriculture biologique, principalement localisés dans le grand ouest, le pourtour méditerranéen et le couloir rhodanien.

* *
*

Finalement, d'après les éléments du rapport de l'évaluation à mi-parcours du PDRH exposés précédemment, les réalisations physiques et financières observées montrent une certaine continuité en matière de rythmes d'engagement et de paiement vis-à-vis de la période de programmation précédente. Cela est dû à la reconduction entre les deux périodes de mesures de masse qui comptent pour beaucoup dans la maquette financière. La situation de certaines mesures, dont l'état d'avancement est relativement faible, interroge quant aux éventuelles difficultés de mise en œuvre ou d'appropriation par certains acteurs du monde agricole et rural des enjeux et objectifs stratégiques du PDRH. La comparaison, pour certaines mesures, des niveaux d'avancement physique et financier, montre la difficulté du calibrage des objectifs, quantitatifs et qualitatifs, et des moyens à mettre en face pour les atteindre lors de la conception d'un programme pluriannuel intervenant dans un contexte pouvant varier fortement. Toutefois, des réalisations de mesures nouvelles dans leurs logiques, leurs objets ou leurs modalités de mise en œuvre commencent à apparaître. Si cette tendance se poursuit voire s'amplifie, ces mesures plus originales, du point de vue de l'historique du deuxième pilier de la PAC, pourraient entraîner une modification sensible du paysage des réalisations, d'ici la fin du programme.

Guillaume Millot
Clément Villien
Centre d'études et de prospective

10. Il s'agit du rural agricole vieilli et peu dense et du rural ouvrier selon les typologies de la Datar.

11. Mesure agroenvironnementale Système fourrageur économique en intrants.

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
Secrétariat Général
Service de la statistique et de la prospective
Centre d'études et de prospective
12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 70007
93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex
Tél. : 01 49 55 85 05
Sites Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Rédacteur en chef : Bruno Héralut
Mel : bruno.herault@agriculture.gouv.fr
Tél. : 01 49 55 57 43
Composition : SSP Beauvais
Dépôt légal : À parution © 2012